

# Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Famille (TP ADVF)

## Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Entretien du logement et le linge d'un particulier.
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien.
- Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile.

## Entreprises d'accueil

L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples : en emploi direct (l'employeur est la personne aidée), ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).

## Prérequis

- **Âge** : de 18 à 29 ans.
- **Niveau d'entrée** : Maîtrise de la langue française, Communication écrite et orale, Permis B.
- **Véhicule** : obligatoire.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

## Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Formation par apprentissage

### Code diplôme      Code RNCP

56T33001

4821

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

406 heures (sur 1 an).

Démarrage en septembre.

### Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

En moyenne : 1 jour en UFA (mardi), le reste en entreprise.

Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

## Coordonnées de l'UFA



### Le Puits de l'Aune

17 rue Louis Blanc 42110 **FEURS**

04 77 26 11 65

[www.lepuitsdelaune.fr](http://www.lepuitsdelaune.fr)

#### • Responsable de formation :

Charlène DUPPERAY

[charlene.dupperay@cneap.fr](mailto:charlene.dupperay@cneap.fr)

#### • Responsable UFA :

Evelyne VERPY

[evelyne.verpy@cneap.fr](mailto:evelyne.verpy@cneap.fr)

#### • Assistante administrative :

Chantal NOTIN

[chantal.notin@cneap.fr](mailto:chantal.notin@cneap.fr)

## Contenu de formation

Matières
Entretenir le logement et le linge d'un particulier
Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
Relayer les parents dans la prise en charge des enfants à leur domicile

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Epreuves	Coeff.	Type	Forme
<b>Mise en situation professionnelle</b>	1	Ponctuel	Pratique (1h15)
<b>Entretien technique avec le jury</b>	1	Ponctuel	Oral + gestes techniques (25 min)
<b>Entretien final avec le jury sur le dossier professionnel</b>	1	Ponctuel	Oral (20 min)

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2020	2019	2018
<b>Taux de réussite globaux</b>	<b>90%</b>	<b>87,06%</b>	<b>83,99%</b>
• Niveau 3 (CAP / CAPA / MC / TP/ DE...)	92%	96,69%	97,26%
• Niveau 4 (Bac Pro / Bac Pro A / BP...)	95%	91,89%	89,20%
• Niveau 5 (BTS / BTSA / titre Bac+2...)	88%	82,24%	80,73%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	80%	60%	68,75%
• Niveau 6 (Formations Bac+3)	75%	-	-
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	<b>44%</b>	<b>70%</b>	<b>82%</b> <b>(dont taux de poursuite d'étude)</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	<b>44%</b>	<b>18%</b>	
<b>Satisfaction globale Apprenti(e)</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	<b>Résultats enquête en cours</b>	<b>87%</b>	<b>88%</b>

## Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)

- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)

- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

## Modalités financières

### Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 358 €.

Pour les employeurs publics d'Etat et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge en partie par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), et l'autre partie par l'employeur lui-même.

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27%	43%	53%*	100 %*
2 <sup>ème</sup> année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 <sup>ème</sup> année	55%	67%	78 %*	100 %*

\* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

### Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
  - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
  - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
  - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

## Après la formation

### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Possibilité de suivre une formation aide-soignant, assistant maternel, ou auxiliaire de puériculture.

### Débouchés professionnels :

- Auxiliaire de vie.
- Aide à domicile.
- Assistant familial dans les entreprises d'accueil citées.

Le secteur de l'aide à domicile est un secteur qui recrute (insertion professionnelle rapide).

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de mai 2021.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement\* à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue.

## Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parking gratuit à proximité / places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus à proximité.
- Transports scolaires.
- Gare TGV Ter à proximité (gare de Feurs).

\* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Charte H+
- Membre de l'UNAFORIS

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un réfrigérateur et micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

Internat sur place

## Matériel / Équipement

- Un réseau Wifi et des vidéoprojecteurs interactifs dans les salles de cours.
- Un centre de ressources documentaires de 250 m<sup>2</sup>, avec espace de création multimédia.
- Un laboratoire de langue et trois laboratoires de physique-chimie.
- Deux appartements pédagogiques entièrement meublés et équipés, deux cuisines pédagogiques, une salle pour prise en charge du jeune enfant.

## Coordonnées de l'UFA



### Le Puits de l'Aune

17 rue Louis Blanc 42110 FEURS  
04 77 26 11 65  
[www.lepuitsdelaune.fr](http://www.lepuitsdelaune.fr)

• Responsable de formation :  
Charlène DUPPERAY  
[charlene.dupperay@cneap.fr](mailto:charlene.dupperay@cneap.fr)

• Responsable UFA :  
Evelyne VERPY  
[evelyne.verpy@cneap.fr](mailto:evelyne.verpy@cneap.fr)

• Assistante administrative :  
Chantal NOTIN  
[chantal.notin@cneap.fr](mailto:chantal.notin@cneap.fr)

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
[cfa@akteap.cneap.fr](mailto:cfa@akteap.cneap.fr)  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026